

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1606

20 août 2009

SOMMAIRE

Air 1 International S.A.	77075	Ihre Maler S.à r.l.	77044
Alize Worldwide Luxembourg S.A.	77048	Immo Etoile S.à r.l.	77059
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	77046	INFORM (Institut für natürliche Regenera- tion und Vitalisierung) S.à r.l.	77044
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.	77046	International Fair Consulting S.A.	77074
Amazon EU S.à r.l.	77047	Iplom International S.A.	77049
Amazon Media EU S.à r.l.	77047	Käschtebaam S.C.l.	77052
Amazon Services Europe S.à r.l.	77047	LBREP II Atemi S.à r.l.	77088
Andelle SA	77078	Lencor Investment S.A.	77088
Aston S.A.	77082	Les Jardins de St Rémy S.à r.l.	77048
Atlantys S.A.	77075	M.-C. Multi-Services S.à r.l.	77086
Baumann & Partners S.A.	77060	Meridian Investment S.à r.l.	77047
B.B. Finco	77042	Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS	77049
Belport Holdings S.à r.l.	77043	Nordic Cecilia Three S.à r.l.	77043
Bonar International S.à r.l.	77071	Office Parc Helfent S.A.	77083
Callsquare	77073	Okashi Holding S.A.	77058
Centralis S.A.	77050	Ollean Etudes Luxembourg S.A.	77045
Cobelguard	77081	Ollean S.A.	77045
Coiffure Linden S.à r.l.	77043	One Tree Technologies S.A.	77044
Consolidated Lamda Holdings S.A.	77046	Oyster	77086
DIC Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch	77048	Paris Office Partners S.à r.l.	77042
E.-C. Multi-Services S.à r.l.	77086	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.	77064
EU Enlargement Fund Participations (Lu- xembourg) S.A.	77082	Pegaso Finance S.à r.l.	77055
EURX S.à r.l.	77051	Pétanque du Pavillon A.S.B.L.	77071
F.G.C. Mobile s.à r.l.	77054	Petrotec S.à r.l.	77045
Finance & Building Europe S.A.	77043	Realstar Healthcare S.à r.l.	77050
FINANCIERE SAINTE-MARIE S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial	77073	REM624	77062
FinLux S.à r.l.	77046	St Louis Ré	77051
Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg	77063	Sucre Vert S.A.	77048
Global Perspectives	77076	Tellynx	77073
Grep Eins S.A.	77068	TLW International S.à r.l.	77048
Grep Zwei S.A.	77065	Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à r.l.	77042
Haymarket Financial Luxembourg 2	77080	TrustAudit Sàrl	77053
Helora Holding S.A.	77042	VP Lux S.à r.l.	77088
		Wohn Ambiente Bläser S.à r.l.	77044

Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.875.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098846/11.

(090118289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Helora Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.771.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Non renouvellement de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de son mandat de commissaire, avec effet immédiat.

2. Nomination de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098848/15.

(090118108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

B.B. Finco, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.069.

Décision prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 avril 2008

Au terme du conseil d'administration, Monsieur Stefano De Giorgis est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

B.B. FINCO

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009098697/15.

(090117824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Paris Office Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.080.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le changement d'adresse privée de M. Paul LE MARQUAND, gérant de Paris Office Partners S.à.r.l. qui est désormais Les Jours, La Grande Route de St Jean, St John, Jersey, JE3 4FL.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009097364/13.

(090116654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 336.661,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.409.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098835/11.

(090118256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Finance & Building Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.597.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juin 2009

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009/2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009098706/17.

(090117854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Coiffure Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 1, rue des Primevères.
R.C.S. Luxembourg B 125.262.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009098254/10.

(090117771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Belport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.600.320,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 121.913.

Suite à un contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 4 juin 2009, Ashmore Global Special Situations Fund 3 Limited Partnership, Ashmore Global Special Situations Fund Limited, Ashmore Global Special Situations Fund 2 Limited et EMDCD Limited ont chacun transféré l'entière des parts sociales qu'ils détenaient dans le capital social de la société Belport Holdings SARL (la "Société") à la société Belport Development Limited.

Belport Development Limited est désormais détenteur de vingt et un mille cent douze (21.112) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009097348/16.

(090117277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Ihre Maler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 43, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 116.710.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098246/10.

(090117440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Wohn Ambiente Bläser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7316 Steinsel, 4, place de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 87.935.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009098250/10.

(090117782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

INFORM (Institut für natürliche Regeneration und Vitalisierung) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 75, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.986.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 19 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Inform (Institut für Natürliche Regeneration und Vitalisierung), avec siège social à L-2311 Luxembourg, 75, avenue Pasteur, de fait inconnue à cette adresse.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Patrick Birden

Le liquidateur

Référence de publication: 2009097267/16.

(090116668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

One Tree Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.091.

Extrait du conseil d'administration du 15 mai 2009

Le conseil d'administration de la société s'est réuni et a décidé à l'unanimité des voix que Monsieur Denis AVRILIONIS, administrateur de la société, demeurant 147 Ceinture Um Schlass L-5880 HESPERANGE, est nommé administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2011.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour ONE TREE TECHNOLOGIES S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009097270/18.

(090116791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Ollean Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

—
Extrait de résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 juin 2009

L'assemblée renouvelle Messieurs Bernard MOREAU, Claude BITU ainsi que Maître Christian-Charles LAUER aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

L'assemblée renouvelle la société GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098731/18.

(090117547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Ollean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R.C.S. Luxembourg B 97.128.

—
Extrait de résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 juin 2009

L'assemblée renouvelle Messieurs Bernard MOREAU, Claude BITU ainsi que Maître Christian-Charles LAUER aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

L'assemblée renouvelle la société GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098734/18.

(090117556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.650.850,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 avril 2009, que Petrotec Management Beteiligungs-GmbH & Co. KG a transféré ses 6604 parts sociales de classe B à

- Petrotec S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115109.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Petrotec S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009097273/18.

(090116825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

FinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 140.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour FinLux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009098233/13.

(090118367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 3.864,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour Amazon Europe Holding Technologies SCS

Signature

Référence de publication: 2009098232/13.

(090118371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 187.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009098230/13.

(090118373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Consolidated Lamda Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2009

- L'assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, comme commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009097261/15.

(090117205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 112.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour Amazon Media EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009098227/13.

(090118380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour Amazon EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009098228/13.

(090118377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Amazon Services Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 93.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour Amazon Services Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009098229/13.

(090118376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Meridian Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 91.670.

Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2009

L'Assemblée a augmenté le nombre de gérants de un à deux.

L'Assemblée a nommé M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste de gérant. Le mandat du gérant est illimité dans le temps.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009097259/15.

(090117196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Alize Worldwide Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 82.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098139/12.

(090117488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

DIC Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.430.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/09.

Guibert Richard

Branch Manager

Référence de publication: 2009098368/12.

(090117466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Sucre Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 142.144.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098375/10.

(090117560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

TLW International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 109.108.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098374/10.

(090117562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Les Jardins de St Rémy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 43-45, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.743.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098371/10.

(090117574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.059.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société du 23 juillet 2009

Composition du Conseil d'Administration

Il a été noté que M. Markus Hottenrott a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 13 août 2008.

Il a été décidé de ratifier la cooptation de M. Martijn Bosch (64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg) en remplacement de M. Markus Hottenrott, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 26 novembre 2008, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2009.

Il a été également décidé d'approuver la réélection de M. Pierre Metzler, de M. Jeffrey Hahn et de Mme Anne Valentine Andrews en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2009.

Réviseur d'Entreprises

Il a été décidé d'approuver la réélection de KPMG Audit Sarl, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder SICAV-FIS

Christie Lemaire-Legrand

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

En tant qu'Agent Domiciliaire

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Référence de publication: 2009097317/31.

(090117328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Iplom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.281.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 juin 2009

1. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Michel FREUDIGER a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IPLOM INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009096880/23.

(090115255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Realstar Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.564.600,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 89.260.

—
RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication des résolutions de l'Associé unique, dont l'extrait a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009, sous les références L090078018, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11/06/2009, n° 1154, page 55359.

Il y avait lieu de lire que:

1. La nomination, avec effet immédiat, aux fonctions d'Administrateurs de:

- Madame Zlatica Briestenska, née le 21 juillet 1975 à Povazska Bystrica, Slovaquie et résidant au 23, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Godfrey Abel, né le 21 octobre 1960 à Bixworth, au Royaume-Uni et résidant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Leur mandat sera pour une durée illimitée.

Conformément à l'Art. 10 des statuts qui stipule que la société est administrée par un ou plusieurs Administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098756/22.

(090117723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.474.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 31 juillet 2009.

1. Le mandat des administrateurs de la Société est renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009:

- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Olivier FERRER, demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'administration,

- Madame Isabelle CHARLIER, demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Administrateur.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en qualité d'administrateurs supplémentaires de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009:

- Monsieur Eric SUBLON, avocat à la Cour, né le 26 mai 1972 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Michel BULACH, avocat à la Cour, né le 6 avril 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009099768/32.

(090119255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

St Louis Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 91.966.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du mardi 9 juin 2009

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de réduire le nombre actuel des Administrateurs de 4 pour le porter à 3.

2) L'Assemblée nomme comme administrateurs les personnes suivantes:

- M. Michel-Alain Proch, Administrateur, demeurant professionnellement au 18, rue d'Alsace, Tour les Miroirs, Bâtiment C, F-92926 Paris la Défense Cedex

- M. Jean-François Gavanou, Administrateur, demeurant professionnellement au 18, rue d'Alsace, Tour les Miroirs, Bâtiment C, F-92926 Paris la Défense Cedex

- M. Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

pour une durée de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009.

3) L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant Grant Thornton Lux Audit S.A. (RCS Luxembourg B 43.298), ayant son siège social au 83, Parc d'Activité Capellen, L-8308 Pafebruck. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098747/25.

(090118009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

EURX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 103.712.

—
Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 juillet 2009 que:

1. M. Paul DEVONSHIRE, ayant son adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), a démissionné de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

2. M. Thomas HOELLER, ayant son adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), a démissionné de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

3. M. Michael GONTAR, née le 25 janvier 1982 à St. Petersburg (Russie), ayant son adresse professionnelle à Wafra Investment Advisory Group, 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (Etats Unis D'Amérique), a été nommée comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et

4. M. Robert W. TOAN, née le 8 juin 1943 à New York (Etats Unis D'Amérique), ayant son adresse professionnelle à Wafra Investment Advisory Group, 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (Etats Unis D'Amérique), a été nommée comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 26 juillet 2009 par les gérants suivants:

- M. Dirk RUPPERT, gérant;

- M. Rachid OUAÏCH, gérant;

- M. Michael GONTAR, gérant;

- M. Robert W. TOAN, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098777/29.

(090118396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Käschtebaam S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8286 Kehlen, 35, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg E 4.035.

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1) Monsieur John GLESENER, économiste, né à Luxembourg le 6 juin 1965, matricule 1965 06 06 194, demeurant à L-8286 Kehlen, 35, rue du Cimetière,

2) Madame Marianne KAYSER, pharmacienne, née à Luxembourg le 4 avril 1967, matricule 1967 04 04 423, demeurant à L-8286 Kehlen, 35, rue du Cimetière,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile immobilière «Käschtebaam S.C.I.», avec siège social à L-8286 Kehlen, 35, rue du Cimetière, immatriculée au registre de commerce sous le numéro E4.035, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le 5 mars 2009, numéro 483.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9, alinéa 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 9. alinéa 3. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés.

Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,00 €) pour porter son montant actuel d'UN MILLION QUATRE CENT UN MILLE EUROS (1.401.000,00 €) à UN MILLION NEUF CENT UN MILLE EUROS (1.901.000,00 €) par l'émission de CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EURO (1.000,00 €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Madame Marianne KAYSER, prénommée, déclare souscrire CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles et les libérer totalement moyennant 1) un versement en espèces de la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,00 €), respectivement 2) la conversion d'un prêt du 16 mars 2009 à hauteur de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €), de sorte que ces sommes se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à UN MILLION NEUF CENT UN MILLE EUROS (1.901.000,00 €), représenté par mille neuf cent une (1.901) parts sociales de MILLE EUROS (1.000,00 €) chacune."

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE SEPT CENTS EUROS (1.700,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, demeure et qualités, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. GLESENER, M. KAYSER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 juillet 2009. Relation: MER / 2009 /1340. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveurs (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009098002/54.

(090117452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

TrustAudit Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.125.

L'an deux mille neuf, le

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

A comparu:

la société anonyme de droit suisse SOREVISA S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à CH-6534 San Vittore, Via Cantonale,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro CH-350.3.005.938-4,

représentée par Madame Daniela FABBRI-ROBBIANI, administrateur, demeurant professionnellement Via Cantonale, CH-6534 San Vittore, ayant pouvoir d'engager la dite société,

ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, pour être enregistrée avec le présent acte.

Laquelle partie comparante - représentée comme ci-avant exposée - est propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la société à responsabilité limitée TrustAudit S.à.r.l., dont le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

société constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 17 décembre 1999,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 3 février 2000, numéro 116, page 5.556,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 73.125,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 20 décembre 2008, numéro 885, page 42.464, le dit acte comportant transformation en société à responsabilité limitée.

Laquelle partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la dite société préqualifiée, à laquelle la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la dit société, se reconnaît dûment convoquées.

La partie comparante reconnaît encore que la présente assemblée générale est valablement constituée et par conséquent, réunie en assemblée générale, elle a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société préqualifiée pour lui donner dorénavant le contenu suivant:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la surveillance et le contrôle de sociétés en tant que commissaire aux comptes au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par la suite, à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds ci la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide dès lors de mettre l'article 4 des statuts de la dite société en conformité avec la décision qui précède et de donner dorénavant le contenu suivant au dit article:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la surveillance et le contrôle de sociétés en tant que commissaire aux comptes au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par la suite, à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 500.- euros (cinq cent euros)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire.

Signé: Antonelli, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juillet 2009, Relation: RED/2009/869. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 28 juillet 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009098004/79.

(090117893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

F.G.C. Mobile s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.028.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

Monsieur Frédéric GODAERT, indépendant, né à Etterbeek(B), le 11 septembre 1974, demeurant à L -9240 Diekirch, Grand-Rue 6;

Madame Carine GIET, infirmière, née à Montegnee(B), le 06 décembre 1962, demeurant à L-9240 Diekirch, Grand-Rue 6.

seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée F.G.C. MOBILE s.à.r.l. 2004 2406 679) avec siège social à L- 9738 Eselborn, 24,Cité Schleed, RCS B 100.028,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C no 541 du 25 mai 2004, page 25.941,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C no 886 du 13 septembre 2005. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- transfert du siège social de la société et modification subséquente de l'article 3 al 1.

2.- divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première et Unique résolution

Le siège social de la société est transféré de L-9738 Eselborn, 24, Cité Schleed à L-9240 Diekirch, 6, Grand-Rue et le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. al.1.** Le siège social de la société est établi à Diekirch".

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Godaert, Giet, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 28 juillet 2009. Relation: CLE/2009/ 742. Reçu soixante-quinze euros (€75,00.-).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 28 juillet 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009098026/36.

(090117443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pegaso Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 119.008.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of July.

Before Maître Karine Reuter, civil notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

Blue Skye (Lux) S.à r.l., established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.951,

represented by Mr Quentin Hubeau, avocat,

residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg at 2A, boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state that:

Blue Skye (Lux) S.à r.l. is the sole shareholder of the private limited liability company Pegaso Finance S.à r.l.,

having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 119.008 (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of the notary Mr Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, on 28 July 2006;

The Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.00), all fully subscribed and entirely paid in;

Blue Skye (Lux) S.à r.l. wishes to amend clause 2 of the articles of association of the Company.

The agenda is as follows:

1. Restatement of clause 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following content:

Art. 2.

2.1 The purpose of the Company is (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector): (i) the acquisition, holding and disposal of rights and interests in, and obligations of Luxembourg and foreign entities; (ii) the acquisition of various securities, loans (secured or unsecured) and financial instruments; (iii) the ownership of asset portfolios comprising, without limitation, loans or other financial instruments; (iv) the issue of notes and other debt and/or equity securities, including, but not limited to, preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates, for the purpose of, amongst other activities, granting (secured or unsecured) loans or acquiring a portfolio of underlying assets (including, but not limited to loans); (v) the lending and borrowing of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities) (vi) the provision of any type of guarantees; (vii) the creation of any type of security interests over some or all of its assets; and (viii) the entering into of any hedging transactions or derivatives agreements. The Company may also in whatever form, directly or indirectly, invest into, acquire, hold and dispose of assets of any kind, in particular real property and related property located either in Luxembourg or abroad and carry out all activities with respect thereto.

2.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement (including, but not limited to, management agreements, advisory agreements, agency agreements, subscription agreements, etc.) with any party or execute any document in the context of any of the foregoing.

2.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

2. Miscellaneous;

The following resolution is passed:

First resolution

Blue Skye (Lux) S.à r.l., represented as stated hereinabove, decides to amend and restate clause 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

Art. 2.

2.1 The purpose of the Company is (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector): (i) the acquisition, holding and disposal of rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities; (ii) the acquisition of various securities, loans (secured or unsecured) and financial instruments; (iii) the ownership of asset portfolios comprising, without limitation, loans or other financial instruments; (iv) the issue of notes and other debt and/or equity securities, including, but not limited to, preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates, for the purpose of, amongst other activities, granting (secured or unsecured) loans or acquiring a portfolio of underlying assets (including, but not limited to loans); (v) the lending and borrowing of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities) (vi) the provision of any type of guarantees; (vii) the creation of any type of security interests over some or all of its assets; and (viii) the entering into of any hedging transactions or derivatives agreements. The Company may also in whatever form, directly or indirectly, invest into, acquire, hold and dispose of assets of any kind, in particular real property and related property located either in Luxembourg or abroad and carry out all activities with respect thereto.

2.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement (including, but not limited to, management agreements, advisory agreements, agency agreements, subscription agreements, etc.) with any party or execute any document in the context of any of the foregoing.

2.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

There being no further business, the meeting was terminated.

Costs

The expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately SIX HUNDRED Euro (EUR 600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Nous, Maître Karine Reuter, notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Blue Skye (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.951,

Ici représentée par Mr Quentin Hubeau, avocat,

demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg à 1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée tel que décrit plus haut, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Blue Skye (Lux) S.à r.l. est le seul associé de la société anonyme Pegaso Finance S.à r.l.,

ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 119.008 (ci-après la "Société"),

constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juillet 2006;

Le capital social est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 25,00), chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

Blue Skye (Lux) S.à r.l. désire modifier l'article 2 des statuts de la Société.

L'agenda se présente comme suit:

1. Amendement de l'article 2 des statuts de la Société, ayant désormais le contenu suivant:

Art. 2.

2.1 L'objet de la Société est (sans jamais toutefois exercer une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier): (i) l'acquisition, la détention et la vente de participations, de droits et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ainsi que d'obligations de ces sociétés; (ii) l'acquisition de valeurs mobilières, de prêts (garantis ou non) et d'autres instruments financiers; (iii) la détention de portefeuilles d'actifs, y compris, mais sans limitation, des prêts ou d'autres instruments financiers; (iv) l'émission de titres obligataires («notes») et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, en particulier (mais sans limitation) des «preferred equity certificates» et «convertible preferred equity certificates» en vue, entre autres, de l'octroi de prêts (garantis ou non) ou l'acquisition d'un portefeuille d'actifs (y inclus, sans toutefois y être limité, les prêts); (v) l'octroi et l'emprunt de fonds (y inclus les revenus d'un emprunt et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance); (vi) l'octroi de garanties de quelque nature que ce soit; (vii) la constitution de sûretés de quelque nature que ce soit sur tout ou partie de ses avoirs; et, (viii) la conclusion de conventions de hedging ou de contrats de produits dérivés. La Société peut également, de manière directe ou indirecte, acquérir, détenir disposer de ou investir dans tout type d'actifs, en particulier de la propriété immobilière et tout droit de propriété y relatif situés à Luxembourg ou à l'étranger et exercer toute activité y relative.

2.2 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention (en particulier, mais sans limitation, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'agence ou de mandat, contrats de souscription, etc.) avec toute autre partie ou signer tout document dans le cadre de tout ce qui précède.

2.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

2. Divers.

La résolution suivante est prise:

Première résolution

Blue Skye (Lux) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-avant, décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais le contenu suivant:

«Art. 2.

2.1 L'objet de la Société est (sans jamais toutefois exercer une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier): (i) l'acquisition, la détention et la vente de participations, de droits et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ainsi que d'obligations de ces sociétés; (ii) l'acquisition de valeurs mobilières, de prêts (garantis ou non) et d'autres instruments financiers; (iii) la détention de portefeuilles d'actifs, y compris, mais sans limitation, des prêts ou d'autres instruments financiers; (iv) l'émission de titres obligataires («notes») et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, en particulier (mais sans limitation) des «preferred equity certificates» et «convertible preferred equity certificates» en vue, entre autres, de l'octroi de prêts (garantis ou non) ou l'acquisition d'un portefeuille d'actifs (y inclus, sans toutefois y être limité, les prêts); (v) l'octroi et l'emprunt de fonds (y inclus les revenus d'un emprunt et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance); (vi) l'octroi de garanties de quelque nature que ce soit; (vii) la constitution de sûretés de quelque nature que ce soit sur tout ou partie de ses avoirs; et, (viii) la conclusion de conventions de hedging ou de contrats de produits dérivés. La Société peut également, de manière directe ou indirecte, acquérir, détenir disposer de ou investir dans tout type d'actifs, en particulier de la propriété immobilière et tout droit de propriété y relatif situés à Luxembourg ou à l'étranger et exercer toute activité y relative.

2.2 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention (en particulier, mais sans limitation, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'agence ou de mandat, contrats de souscription, etc.) avec toute autre partie ou signer tout document dans le cadre de tout ce qui précède.

2.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de SIX CENTS Euros (EUR 600.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Quentin Hubeau, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juillet 2009, Relation: RED/2009/870. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 28 juillet 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009098003/166.

(090117876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Okashi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 49.061.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 juillet 2009 à 14 heures

Les actionnaires de la société OKASHI HOLDING S.A. réunis en assemblée générale extraordinaire, le 21 juillet 2009 à 14 heures, 13, rue de Bourgogne L-1272 Luxembourg, ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Constat du terme des mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Bob ELVINGER, Expert Comptable, demeurant 16, val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg
- Maître Jim PENNING, Avocat à la Cour, demeurant 25, boulevard Royal, L-1661 Luxembourg
- Maître Philippe PENNING, Avocat à la Cour, demeurant 25, boulevard Royal, L-1661 Luxembourg

Deuxième résolution

Nomination des trois nouveaux administrateurs suivants:

- Monsieur Yves BOULOGNE, avec adresse professionnelle 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg
- Madame Catherine CURRIEZ, avec adresse professionnelle 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg
- La société civile immobilière de la Baie-Arcachon, ayant son siège social à F-75006 Paris, 58, rue du Cherche Midi, et ayant pour représentant permanent Monsieur Yves BOULOGNE, demeurant 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs de la société se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2015.

Suite aux nouvelles nominations, le conseil d'administration de la société OKASHI HOLDING S.A. se compose désormais des trois membres ci-après:

- 1) Monsieur Yves BOULOGNE, administrateur de société, avec adresse professionnelle 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.
- 2) Madame Catherine CURRIEZ, avec adresse professionnelle 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.
- 3) La société civile immobilière de la Baie-Arcachon, ayant son siège social à F-75006 Paris, 58, rue du Cherche Midi, et ayant pour représentant permanent Monsieur Yves BOULOGNE, demeurant 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

Troisième résolution

Constat du terme du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Bob Elvinger.

Quatrième résolution

Nomination avec effet immédiat du nouvel administrateur délégué suivant: Monsieur Yves BOULOGNE, avec adresse professionnelle 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Le mandat du nouvel administrateur délégué débute le 21 juillet 2009 et se poursuivra jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Cinquième résolution

Constat du terme du mandat de Commissaire aux comptes Madame Michèle PENNING, demeurant à E-08190 San Cugat del Valles, Calle Villa 152, esc.B, apt.21.

Sixième résolution

Appel aux fonctions de commissaire de la société LUX INSECO S.A., inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 94.702, ayant son siège social 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, pour une période de six ans.

Septième résolution

Transfert, avec effet immédiat, du siège social du 25, boulevard Royal, L-1661 Luxembourg au 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Yves BOULOGNE

Le président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2009098052/50.

(090117737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Immo Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.441.

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Resat TRUBLJANIN, indépendant, né à Vitimirica (Ex-Yougoslavie), le 1^{er} mai 1972, demeurant à L-3313 Bergem, 21, Grand-rue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Immo Etoile S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 21, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.441, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 924 du 11 mai 2006,

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Hamdija RASTODER, indépendant, né à Radmance (Ex-Yougoslavie), le 15 mai 1969, demeurant à L-5750 Frisange, 14B, rue de Mondorf, est révoqué de sa fonction de gérant technique avec effet immédiat.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Deuxième résolution

Monsieur Resat TRUBLJANIN, préqualifié, est nommé à la fonction de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Le pouvoir de signature du gérant est fixé comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Quatrième résolution

Il est constaté qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 6 juillet 2009, Monsieur Hamdija RASTODER, préqualifié, a cédé son unique part sociale qu'il détenait dans la Société à Monsieur Resat TRUBLJANIN, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Resat TRUBLJANIN, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire de la part sociale lui cédée à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés à la part sociale cédée.

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la vente des biens propres qui lui appartiennent en vue d'arriver par la suite à la liquidation de la société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TRUBLJANIN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2009. Relation GRE/2009/2538. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 29 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009098005/64.

(090118025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAUMANN & PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg numéro B 138.247, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1274 du 26 mai 2008,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé:

- en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2029 du 21 août 2008;
- en date du 7 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 423 du 26 février 2009;
- en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 479 du 5 mars 2009;
- en date du 15 mai 2009, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Evelyne BEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 36.300,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- à EUR 536.300,-, par la création et l'émission de 363 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, émises avec une prime d'émission totale de EUR 263.700,- et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 35.000,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 536.300,- à EUR 571.300,-, par la création et l'émission de 350 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

5.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-six mille trois cents euros (EUR 36.300,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à cinq cent trente-six mille trois cents euros (EUR 536.300,-), par la création et l'émission de trois cent soixante-trois (363) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de deux cent soixante-trois mille sept cents euros (EUR 263.700,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Tous les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les trois cent soixante-trois (363) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par la société anonyme de droit italien COLOMBO AMBIENTE S.p.A., ayant son siège social à I-12011 Borgo San Dalmazzo, 37, Via 11 Settembre (Italie).

La somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), faisant pour le capital social le montant de trente-six mille trois cents euros (EUR 36.300,-) et pour la prime d'émission le montant de deux cent soixante-trois mille sept cents euros (EUR 263.700,-), a été apportée en numéraire de sorte que la prédite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme BAUMANN & PARTNERS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-six mille trois cents euros (EUR 536.300,-) à cinq cent soixante et onze mille trois cents euros (EUR 571.300,-), par la création et l'émission de trois cent cinquante (350) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Quatrième résolution

Tous les autres actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les trois cent cinquante (350) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par Monsieur Edoardo Carlo PICCO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) a été apportée en numéraire de sorte que la prédite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme BAUMANN & PARTNERS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante et onze mille trois cents euros (EUR 571.300,-), représenté par cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: FERNANDES - BEY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2009. Relation GRE/2009/2535. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 28 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009097999/91.

(090117960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

REM624, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 117.486.

L'an deux mille neuf, le vingt juillet,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Carole DUMONT, administrateur de société, demeurant à F-75016 Paris, 6-10, rue de la Cure,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «REM624» avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 17 juin 2009.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- La société anonyme «REM624» a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, alors de résidence à Remich, en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1650 du 31 août 2006; les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, par un acte dressé par devant le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2102 du 29 août 2008.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,-) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

- Les statuts de la Société prévoient en leur article trois (3), alinéa 2 et suivants, les dispositions suivantes:

«Le capital autorisé de la Société est établi à deux millions d'euros (€ 2.000.000,00) divisé en huit mille (8.000) actions d'un valeur nominale de deux cent cinquante (€250,00) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 21 juin 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.».

En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration du 17 juin 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé, destinée à être intégralement libérée par voie d'apports en espèces, et ce à concurrence de huit cent soixante-quinze mille Euros (€ 875.000,-), pour porter le capital de son montant actuel d'un million cent vingt-cinq Euros (€ 1.125.000,-) au montant de deux millions d'Euros (€ 2.000.000,-), par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) chacune.

En vertu de ce qui précède, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription à trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles, les actionnaires non souscrivant ayant expressément renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Les trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles ont été souscrites comme renseigné sur les procès-verbaux du Conseil d'Administration du 17 juin 2009 et libérées:

- partiellement, soit à concurrence d'un montant de € 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société anonyme "REM624", prédésignée, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat délivré par la Banque Degroof à Luxembourg, et

- pour le reste, soit à concurrence d'un montant de € 625.000,-(six cent vingt-cinq mille Euros) en nature, par l'incorporation au capital de créances ainsi qu'il résulte d'un rapport émis par GSL Fiduciaire d'Esch/Alzette, en date du 17 juin 2009, sous la plume de Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises, lequel conclut:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie.

Le conseil d'administration a, dans ses réunions précitées, donné mandat à Madame Carole DUMONT, prénommée, de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation du capital, l'article 3, premier alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à deux millions d'Euros (€ 2.000.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,- EUR) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec nous notaire, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: C. Dumont, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 21 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2327. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial.

Capellen, le 27 juillet 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009098001/79.

(090118216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg G 48.

—
Compte de résultats 2008

Recettes	€
Produits financiers	8 326,63 €
BUDGET 2009	
Total recettes	<u>8 326,63 €</u>
Dépenses	
Frais bancaires	27,00 €
Frais divers	<u>- €</u>
Total dépenses	<u>27,00 €</u>
Recettes nettes	8 299,63 €

Affectation du résultat

Résultat à affecter 8 299,63 €

Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF	
Rotary Club de Luxembourg	2 325,00 €
Placements (valeur d'acquisition)	264 642,25 €
Banques: Compte courant	17 307,75 € 51 142,82 €
Compte épargne	33 835,07€
Total Actif	<u>318 110,07 €</u>

PASSIF	
Fonds de réserve	285 585,39 €
Fonds d'activités	21 324,68 €
Dons à payer	11 200,00 €
Total Passif	318 110,07 €

Budget 2009

Recettes	
Dons	10 000
Dividendes	0
Intérêts	4 000
Total	14 000
Dépenses	
Frais financiers	30
Bourses d'études	2 500
Dotations aux fonds de réserve	5 000
Projets de développement	5 000
Total	12 530
Résultat de l'exercice	1 470

Référence de publication: 2009096538/44.

(090115736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de ladite société tenue à Luxembourg, le 3 avril 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009, LAC/2009/13814 et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro L090071676.05 et déposé le 18/05/2009 qu'une erreur matérielle a été commise concernant le nombre des actions des souscripteurs, tant dans la version française que dans la version anglaise.

En effet, au point 6 de l'assemblée, il convient de lire:

- Les 2.800 (cinq mille six cents) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Stichting Pensioenfonds Metaal en Techniek, une fondation hollandaise ayant son siège social à Burgemeester Elesenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk - les Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce de Haaglanden (le "Souscripteur 1").

Les 1.400 (deux mille huit cents) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SEB-STIFTELSEN, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse une fiduciaire de pension ayant son siège social à SEB Enskilda Banken, Stiftelser & Företag, ST S3, 106 40 Stockholm - Suède (le "Souscripteur 2").

Les 1.050 (deux mille cent) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par ERSTE WÖLBERN IMMOBILIEN - DACHFONDS EUROPA 01 VALUE PORTFOLIO GmbH & Co. KG, une société établie selon le droit allemand, ayant son siège social à Am Sandtorkai 54, D-20457, Hamburg, Allemagne (le "Souscripteur 3").

Les 3.500 (sept mille) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par STICHTING TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, acting on behalf, in the name and for the risk and account of TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, une fondation établie selon le droit hollandais, ayant son siège social à Stationsplein 9, 9726 AE Groningen, Les Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 02071877 (le "Souscripteur 4").

Les 490 (neuf cent quatre-vingt) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par GENERAL RETIREMENT & PENSION AUTHORITY, une administration publique établie selon le droit du Qatar, ayant son siège social à P.O. BOX 24484, C-Ring Road, Doha, Qatar (le "Souscripteur 5", ensemble avec les Souscripteurs 1 à 5, les "Souscripteurs").

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009097357/39.

(090117349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Grep Zwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 126.967.

In the year two thousand and nine on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GREP ZWEI S.A., a société anonyme, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg company register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 126.967, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 28th March 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, No. 1139 on 13th June 2007 (the "Company").

The meeting was presided by Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Frédéric LEMOINE, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed *ne varietur* by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "*ne varietur*" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That it appears from the attendance list, that all issued FIFTY THOUSAND (50,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of THIRTEEN MILLION EURO (EUR 13,000,000.-) to raise it from its present amount of FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) to EIGHTEEN MILLION EURO (EUR 18,000,000.-) by the creation and the issue of ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND (130,000) new shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;

2. Subscription by GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 122.589, of the ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND (130,000) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each resulting in a total issue price of THIRTEEN MILLION EURO (EUR 13,000,000.-);

3. Decision that the increase in corporate capital be deemed effective as of 30th September 2008; and

4. Amendment of paragraph 1 of Article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

IV.- Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of THIRTEEN MILLION EURO (EUR 13,000,000.-) to raise it from its present amount of FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) to EIGHTEEN MILLION EURO (EUR 18,000,000.-) by the creation and the issue of ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND (130,000) new shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

Subscription

Thereupon, the sole shareholder, GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Luxembourg company register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 122.589, represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27th April, 2009, annexed hereto, has declared to subscribe the ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND

(130,000) new shares at a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each, resulting in a total issue price of THIRTEEN MILLION EURO (EUR 13,000,000.-), and payment of such total issue price by a conversion of due debt liquid payable by the Company to GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A. excluding the interest, which was waived, accumulated until today.

Proof of the existence and the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a report of Ernst & Young S.A., société anonyme, with address at B.P. 780, L-2017 Luxembourg, dated 29th April 2009.

The conclusion of this report is as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued".

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 1 of Article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions as follows:

Art. 5. (paragraph 1). "The subscribed share capital of the Company is fixed at EIGHTEEN MILLION EURO (EUR 18,000,000.-) divided into ONE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND (180,000) shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each."

Third resolution

The meeting decides that the increase in corporate capital be deemed effective as of 30th September 2008.

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand seven hundred euros (EUR 5,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahr zweitausendneun, am neunundzwanzigsten Tag des Monats April.

Vor Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der GREP ZWEI S.A., einer société anonyme, mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer 126.967, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars am 28. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 1139 am 13. Juni 2007 (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, mit Wohnsitz in Luxemburg, eröffnet,

welcher als Protokollant Herrn Matthias PONS, avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, ernennt.

Die Versammlung wählt Herrn Frédéric LEMOINE, avocat, wohnhaft in Luxemburg, als Stimmzählerin.

Der Vorsitzende ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes festzustellen:

I.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von Ihnen gehaltenen Aktien in die Anwesenheitsliste eingetragen sind; und dass die Anwesenheitsliste von den Aktionären oder deren Vertretern unterzeichnet und durch den Vorsitz dieser Versammlung geprüft und ne varietur unterzeichnet wurde.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, sofern vorhanden, sind ne varietur gezeichnet von den erschienenen Parteien und bleiben dieser Urkunde angeheftet.

II.- Dass es sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle ausgegebenen FÜNFZIG TAUSEND (50.000) Aktien auf der heutigen außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung wirksam

zusammengetreten ist und rechtmäßig Beschlüsse hinsichtlich aller auf der Tagesordnung vorgesehener Punkte, über welche die Aktionäre im Vorfeld dieser Versammlung wirksam informiert wurden, treffen kann.

III.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Agenda

1. Beschluss, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von DREIZEHN MILLIONEN EURO (EUR 13.000.000,-) von seinem jetzigen Wert von FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-) auf nunmehr ACHTZEHN MILLIONEN EURO (EUR 18.000.000,-) durch die Begründung und Ausgabe von EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND (130.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie zu erhöhen;

2. Zeichnung der EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND (130.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie resultierend in einem gesamten Ausgabepreis in Höhe von DREIZEHN MILLIONEN EURO (EUR 13.000.000,-) durch GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg und registriert beim Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 122.589;

3. Beschluss, dass die Kapitalerhöhung als wirksam zum 30. September 2008 gilt; und

4. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der derzeit gültigen Satzung der Gesellschaft, um obigen Punkten zu entsprechen.

IV.- Dass die Versammlung nach ausführlicher Beratung die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von DREIZEHN MILLIONEN EURO (EUR 13.000.000,-) von seinem jetzigen Wert von FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-) auf nunmehr ACHTZEHN MILLIONEN EURO (EUR 18.000.000,-) durch die Begründung und Ausgabe von EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND (130.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie zu erhöhen.

Zeichnung

Erklärung zur Zeichnung der EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND (130.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie und Zahlung des gesamten Ausgabepreises in Höhe von DREIZEHN MILLIONEN EURO (EUR 13.000.000,-) durch den alleinigen Aktionär GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach luxemburgischem Recht und mit Gesellschaftssitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 122.589, hier vertreten durch Marcus PETER, Rechtsanwalt mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 27. April 2009 gegebenen Vollmacht, hier beigefügt, im Wege der Umwandlung einer fälligen und ohne Abzug zahlbaren Schuld der Gesellschaft gegenüber GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., exklusive der bis heute aufgelaufenen Zinsen, deren Rückzahlung erlassen wurde.

Nachweis über das Bestehen und die Höhe der Einbringung wurde dem unterzeichnenden Notar durch Vorlage eines Berichts der Ernst & Young S.A., société anonyme, B.P. 780, L-2017 Luxemburg, mit Datum vom 29th April 2009, erbracht.

Die Schlussfolgerung des Berichtes lautet wie folgt:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued".

Besagter Bericht, nachdem er durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, verbleibt gegenwärtiger Urkunde begebogen um mit ihr einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft im Sinne oben gefasster Beschlüsse wie folgt abzuändern:

Art. 5. (Absatz 1). "Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt ACHTZEHN MILLIONEN EURO (EUR 18.000.000,-), eingeteilt in EINHUNDERTACHTZIG TAUSEND (180.000) Aktien mit einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass die Kapitalerhöhung als wirksam zum 30. September 2008 gilt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Aufwendungen, in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis dieser Urkunde zu zahlen sind, werden auf ungefähr fünftausendsiebenhundert Euro (EUR 5.700,-) angesetzt.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben erscheinenden Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst wurde; auf Verlangen derselben oben erscheinenden Personen soll im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang haben.

WODURCH diese notarielle Urkunde in Senningerberg aufgesetzt wurde, am Datum wie am Anfang dieses Dokuments niedergeschrieben.

Nachdem vorliegende Urkunde den erschienen Personen vorgelesen wurde und diese Personen dem Notar durch Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, haben die vorstehenden Personen diese Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Natalie O'Sullivan-Gallagher, Matthias Pons, Frédéric Lemoine, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 avril 2009, LAC / 2009 / 16811. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009098982/171.

(090119395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Grep Eins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.656.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GREP EINS S.A., a société anonyme, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg company register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 122.656, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 6th December 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, No. 154 on 9th February 2007 (the "Company").

The meeting was presided by Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Frédéric LEMOINE, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed *ne varietur* by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "*ne varietur*" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That it appears from the attendance list, that all issued FIFTY THOUSAND (50,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of FORTY-FIVE MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 45,700,000.-) to raise it from its present amount of FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) to FIFTY MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 50,700,000.-) by the creation and the issue of FOUR HUNDRED AND FIFTY-SEVEN THOUSAND (457,000) new shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;

2. Subscription by GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 122.589, of the FOUR HUNDRED AND FIFTY-SEVEN THOUSAND (457,000) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each resulting in a total issue price of FORTY-FIVE MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 45,700,000.-);

3. Decision that the increase in corporate capital be deemed effective as of 30th September 2008; and

4. Amendment of paragraph 1 of Article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

IV.- Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of FORTY-FIVE MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 45,700,000.-) to raise it from its present amount of FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) to FIFTY MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 50,700,000.-) by the creation and the issue of FOUR HUNDRED AND FIFTY-SEVEN THOUSAND (457,000) new shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

Subscription

Thereupon, the sole shareholder, GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Luxembourg company register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 122.589, represented by Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 27th, 2009, annexed hereto, has declared to subscribe the FOUR HUNDRED AND FIFTY-SEVEN THOUSAND (457,000) new shares at a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each, resulting in a total issue price of FORTY-FIVE MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 45,700,000.-), and payment of such total issue price by a conversion of due debt liquid payable by the Company to GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A. excluding the interest accrued and accumulated until and including today, which was waived.

Proof of the existence and the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a report of Ernst & Young S.A., société anonyme, with address at B.P. 780, L-2017 Luxembourg, dated 29th April 2009.

The conclusion of this report is as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued".

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 1 of Article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions as follows:

Art. 5. (paragraph 1). "The subscribed share capital of the Company is fixed at FIFTY MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 50,700,000.-) divided into FIVE HUNDRED AND SEVEN THOUSAND (507,000) shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each."

Third resolution

The meeting decides that the increase in corporate capital be deemed effective as of 30th September 2008.

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des oben stehenden Textes

Im Jahr zweitausendneun, am neunundzwanzigsten Tag des Monats April.

Vor Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der GREP EINS S.A., einer société anonyme, mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer 122.656, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars am 6. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 154 am 9. Februar 2007 (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, mit Wohnsitz in Luxemburg, eröffnet,

welche als Protokollant Herrn Matthias PONS, avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, ernennt.

Die Versammlung wählt Herrn Frédéric LEMOINE, avocat, wohnhaft in Luxemburg, als Stimmzähler.

Die Vorsitzende ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes festzustellen:

I.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von Ihnen gehaltenen Aktien in die Anwesenheitsliste eingetragen sind; und dass die Anwesenheitsliste von den Aktionären oder deren Vertretern unterzeichnet und durch den Vorsitz dieser Versammlung geprüft und ne varietur unterzeichnet wurde.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, sofern vorhanden, sind ne varietur gezeichnet von den erschienenen Parteien und bleiben dieser Urkunde angeheftet.

II.- Dass es sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle ausgegebenen FÜNFZIG TAUSEND (50.000) Aktien auf der heutigen außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung wirksam zusammengetreten ist und rechtmäßig Beschlüsse hinsichtlich aller auf der Tagesordnung vorgesehener Punkte, über welche die Aktionäre im Vorfeld dieser Versammlung wirksam informiert wurden, treffen kann.

III.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Agenda

1. Beschluss, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von FÜNFUNDVIERZIG MILLIONEN SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 45.700.000,-) von seinem jetzigen Wert von FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-) auf nunmehr FÜNFZIG MILLIONEN SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 50.700.000,-) durch die Begründung und Ausgabe von VIERHUNDERT SIEBENUNDFÜNFZIG TAUSEND (457.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie zu erhöhen;

2. Zeichnung der VIERHUNDERT SIEBENUNDFÜNFZIG TAUSEND (457.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie resultierend in einem gesamten Ausgabepreis in Höhe von FÜNFUNDVIERZIG MILLIONEN SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 45.700.000,-) durch GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg und registriert beim Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 122.589;

3. Beschluss, dass die Kapitalerhöhung als wirksam zum 30. September 2008 gilt; und

4. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der derzeit gültigen Satzung der Gesellschaft, um obigen Punkten zu entsprechen.

IV.- Dass die Versammlung nach ausführlicher Beratung die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von FÜNFUNDVIERZIG MILLIONEN SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 45.700.000,-) von seinem jetzigen Wert von FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-) auf nunmehr FÜNFZIG MILLIONEN SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 50.700.000,-) durch die Begründung und Ausgabe von VIERHUNDERT SIEBENUNDFÜNFZIG TAUSEND (457.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie zu erhöhen.

Zeichnung

Erklärung zur Zeichnung der VIERHUNDERT SIEBENUNDFÜNFZIG TAUSEND (457.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie und Zahlung des gesamten Ausgabepreises in Höhe von FÜNFUNDVIERZIG MILLIONEN SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 45.700.000,-) durch den alleinigen Aktionär GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach luxemburgischem Recht und mit Gesellschaftssitz in 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 122.589, hier vertreten durch Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 27. April 2009 gegebenen Vollmacht, hier beigefügt, im Wege der Umwandlung einer fälligen und ohne Abzug zahlbaren Schuld der Gesellschaft gegenüber GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., exklusive der bis heute einschließlich aufgelaufenen Zinsen, deren Rückzahlung erlassen wurde.

Nachweis über das Bestehen und die Höhe der Einbringung wurde dem unterzeichnenden Notar durch Vorlage eines Berichts der Ernst & Young S.A., société anonyme, B.P. 780, L-2017 Luxemburg, mit Datum vom 29th April 2009, erbracht.

Die Schlussfolgerung des Berichtes lautet wie folgt:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued".

Besagter Bericht, nachdem er durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit ihr einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft im Sinne oben gefasster Beschlüsse wie folgt abzuändern:

Art. 5. (Absatz 1). "Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZIG MILLIONEN SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 50.700.000,-), eingeteilt in FÜNFHUNDERT SIEBEN TAUSEND (507.000) Aktien mit einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass die Kapitalerhöhung als wirksam zum 30. September 2008 gilt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Aufwendungen, in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis dieser Urkunde zu zahlen sind, werden auf ungefähr siebentausend Euro (EUR 7.000,-) angesetzt.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben erscheinenden Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst wurde; auf Verlangen derselben oben erscheinenden Personen soll im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang haben.

WODURCH diese notarielle Urkunde in Senningerberg aufgesetzt wurde, am Datum wie am Anfang dieses Dokuments niedergeschrieben.

Nachdem vorliegende Urkunde den erschienen Personen vorgelesen wurde und diese Personen dem Notar durch Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, haben die vorstehenden Personen diese Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Natalie O'Sullivan-Gallagher, Matthias Pons, Frédéric Lemoine, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 avril 2009. LAC / 2009 / 16810. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009098973/177.

(090119388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Bonar International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 67.068.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098223/10.

(090118336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pétanque du Pavillon A.S.B.L., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 8.034.

STATUTS

en date du 1 mars 2009 il a été décidé

de fonder une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle quelle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994 et 1 Août 2001 et du 19 décembre 2002 régie par les présents statuts.

Chapitre 1^{er} . Désignation, Siège, Durée, Objets

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination:

club de pétanque Pétanque du Pavillon A.S.B.L.

La responsabilité de l'association se limite, dans tous les cas, sur le fond social. L'association, suivant les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 par les lois du 1^{er} août 2001 et la loi du 19 décembre 2002.

Art. 2. Son siège social est dans la commune d'Echternach. Si pas indiqué autrement, toute correspondance est à adresser à l'adresse du secrétaire.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée, l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

Art. 4. L'association a pour objet le développement de la pratique de la Pétanque, l'organisation de manifestations culturelles et populaires, ainsi que la promotion de l'esprit d'amitié de ses membres Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Le club de Pétanque „PETANQUE DU PAVILLON" est membre de la Fédération Luxembourgeoise de Boules et Pétanque.

Chapitre 2. Membres

Art. 5. L'association se compose de membres joueurs et de membres non joueurs. Est considéré comme membre joueur toute personne possédant une licence de la fédération luxembourgeoise de Boules et de Pétanque en participant aux compétitions et tournois. Est considéré comme membre non joueur toute personne qui participe aux activités de l'association, sans être porteur de licence.

Art. 6. Peut devenir membre toute personne qui s'engage à respecter les statuts du club de Pétanque „Pétanque du Pavillon .A.S.B.L." et qui est admise par le conseil d'administration. Une demande d'admission pourra être rejetée sans que l'intéressé ait un recours quelconque.

Art. 7. Le nombre des membres est illimité, mais ne peut pas être inférieur à cinq.

Art. 8. La qualité de membre se perd par:

1° par démission écrite

2° par radiation prononcée par le comité pour motif grave.

3° par le non-paiement de la cotisation annuelle.

Chapitre 3. Assemblée générale.

Art. 9. L'Assemblée Générale de l'Association représente l'ensemble des membres. Tous les membres peuvent y prendre part et ont droit de vote.

Peut encore y assister mais n'ayant pas droit de vote, toute personne spécialement invitée par le comité.

Art. 10. L'assemblée Générale annuelle se réunit chaque année au premier trimestre de l'année en cours, à l'endroit, au jour et à V heure désignée par le comité.

Art. 11. L'ordre du jour devra être porté à la connaissance des membres par écrit au moins huit jours avant cette assemblée.

Sont de la compétence de cette assemblée.

a. l'approbation du Rapport de l'Assemblée Générale précédente.

b. l'approbation du Rapport d'activité

c. l'approbation du Bilan après présentation du Rapport des réviseurs de compte.

d. la modification des statuts et règlement de l'Association.

e. l'élection des membres du comité et de 2 réviseurs de caisse.

f. la fixation du montant des cotisations pour le nouvel exercice.

g. divers.

Art. 12. L'assemblée Générale peut délibérer valablement quel que soit les membres présent. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 13. Une assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le comité.

Ce dernier devra le faire à la requête d'au moins un tiers des membres actifs.

Chapitre 4. Administration.

Art. 14. Le comité est l'organe administratif et exécutif de l'Association.

Art. 15. Le comité se compose d'au moins cinq personnes nommées par l'assemblée Générale sans pouvoir dépasser le nombre de neuf. La durée du mandat est de deux ans.

Un sortant est rééligible.

Art. 16. Les membres du comité choisissent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire / un secrétaire adjoint et un trésorier / un trésorier adjoint.

Art. 17. Le comité peut se faire assister dans l'exercice de ses fonctions par une ou plusieurs personnes dont il détermine les attributions et les pouvoirs. Elles n'auront pas droit de vote.

Art. 18. En cas de vacance d'un poste avant l'expiration du terme de son mandat le comité a le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 19. Le comité a les pouvoirs les plus étendus quant à la gestion de l'Association, tout ce qui n'est pas stipulé expressément par la loi ou les statuts est du domaine du comité. Il se réunit sur convocation de son président / vice président ou sur le désir exprimé par la majorité des membres. En cas d'égalité de voix lors d'un vote au sein du comité, la voix du président ou, en cas d'absence, celle du membre le plus âgé, sera déterminante.

Art. 20. L'Association est engagée par la signature conjointe de deux membres du comité.

Chapitre 5. Finances

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 22. Les ressources financières de l'Association proviennent des cotisations, dons, subsides, libéralités autorisées et des recettes de manifestations organisées par lui, complétées le cas échéant par des fonds d'emprunts.

Chapitre 6. Dissolution

Art. 23. En cas de dissolution du club, le patrimoine, après acquittement du passif, sera attribué à une association de charité désignée par le dernier comité.

Annexe: Liste officielle des membres.

Référence de publication: 2009098032/82.

(090117901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

FINANCIERE SAINTE-MARIE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.229.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098858/21.

(090117732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Tellynx, Société à responsabilité limitée, (anc. Callsquare).

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.252.

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société anonyme «LYNXIS S.A.», avec siège social à L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare, immatriculée au registre de commerce et de sociétés sous le numéro B132.669, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro

2610 du 15 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 17 février 2009,

ici représentée par Monsieur Yves DISIVISCOUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à Mersch.
en vertu d'une procuration sous seing privée du 9 juin 2009,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

que la partie comparante déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «CALLSQUARE», avec siège social à L-7535 Mersch, 35, rue de Mersch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.252, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2009, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Modification de la dénomination sociale de «CALLSQUARE» en «TELLYNX»,
- 2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Que la partie comparante s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de «CALLSQUARE» en «TELLYNX».

Deuxième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 2, qui se lira désormais comme suit:

«Art. 2. La société prend la dénomination de «TELLYNX».»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. DISIVISCOUR, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2009. Relation: MER/2009/1034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009098972/47.

(090119322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

International Fair Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 50.123.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 25/10/2007 que:

Délibération

1. Démission de Madame Pascale JONCKERS en tant qu'administrateur et nomination d'un nouvel administrateur, Madame Katleen DREHER, juriste, née à Leuven (Belgique) le 18 décembre 1982, demeurant à B-3271 Zichem, Markt 9

2. *Le conseil d'administration se compose comme suit:*

Administrateur délégué: M. Udo DREHER, administrateur de sociétés, né à Flensburg (Allemagne) le 19 juillet 1950, demeurant à B-3370 Boutersem, Klein Heidestraat 47

Administrateur: DREHER MARKETING COMMUNICATIONS NV, ayant son siège social à B-3370 Boutersem, Klein Heidestraat 47

Administrateur: Mme Katleen DREHER, juriste, née à Leuven (Belgique) le 18 décembre 1982, demeurant à B-3271 Zichem, Markt 9

3. Commissaire aux comptes:

Démission de Monsieur Marco RIES en tant que commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes Mme Simone DREHER-BOTHMER, consultante, née à Hildesheim (Allemagne), le 24 novembre 1970, demeurant à B-3370 Boutersem, Klein Heidestraat 47

Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une durée de six années, se terminant lors de l'assemblée générale approuvant le bilan à arrêter au 31/12/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour la société

DREHER MARKETING COMMUNICATIONS NV

Udo DREHER / Katleen DREHER:

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009097549/32.

(090116748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Air 1 International S.A., Société Anonyme,
(anc. Atlantys S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.991.

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATLANTYS S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1087 du 7 juin 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 125.991

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures et présidée par Monsieur Patrick Meunier, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en «AIR 1 INTERNATIONAL S.A.» et modification subséquente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts en: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AIR 1 INTERNATIONAL S.A.»

2. Modification de l'objet social de la société, et de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans la limite des autorisations qui lui seront accordées, à l'exclusion du transport public.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter,

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société en AIR 1 INTERNATIONAL S.A. et, dès lors, la première phrase de l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous le dénomination de AIR 1 INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et, dès lors, l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans la limite des autorisations qui lui seront accordées, à l'exclusion du transport public.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P.MEUNIER, P.WEILER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29845. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009098986/78.

(090119421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Global Perspectives, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.354.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attart,

A comparu:

la société à responsabilité limitée IMPERMANENCE S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, 6, rue Jos Seyler,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2008,

publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} avril 2008, numéro 786, page 37.697,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 136.655,

représentée par Monsieur Guy DENIS, psychologue, né le 20 avril 1951 à Bertrix, demeurant à F-08.200 SEDAN, 32 rue de la Noé,

agissant en sa qualité de gérant unique de la société préqualifiée, et en vertu des pouvoirs lui conférés suivant assemblée générale consécutive à la constitution de la dite société.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant - a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les prestations administratives ainsi que toute prestation de toute sorte dans le domaine comptable respectivement salarial.

Elle a par ailleurs pour objet toute prestation dans le domaine des ressources humaines, de coaching individuel et de groupe ainsi que la médiation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «GLOBAL PERSPECTIVES» société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Beckerich.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

IMPERMANENCE Sàrl	100 parts
TOTAL: Cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (1.000.- euros)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.
3. L'adresse de la société est fixée à L-8521 BECKERICH, 27, Huewelerstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Signé: Denis, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juillet 2009, Relation: RED/2009/880. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 29 juillet 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009098953/99.

(090119062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Andelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.208.

L'an deux mil neuf, le deuxième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANDELLE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 142208, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 25 octobre 2008 numéro 2613 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Magali SALLES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Farida OMAADACHAK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali SALLES, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 11.368.000 afin de porter son capital social actuel de EUR 31.000 à EUR 11.399.000 par création et émission de 113.680 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération des nouvelles actions par l'associé unique par apport de 9.489 actions de la société anonyme FLORITINE évalué à EUR 11.368.000,-;

3. Augmentation du montant du capital autorisé à EUR 15.000.000;

4. En vue de refléter les décisions prises, modification de l'article 5 premier et deuxième paragraphes qui auront désormais la teneur suivante: "Le capital souscrit est fixé à ONZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE EUROS (EUR 11.399.000,-) représenté par cent treize mille neuf cent quatre-vingt dix (113.990) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune." "Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de ONZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE EUROS (EUR 11.399.000,-) à QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 15.000.000,-), par la création et l'émission de TRENTE-SIX MILLE DIX (36.010) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes".

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 11.368.000 (onze millions trois cent soixante-huit mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 11.399.000 (onze millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) par création et émission de 113.680 (cent treize mille six cent quatre-vingts) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

Intervention - Souscription - Libération

L'associé unique Monsieur Michel Courtot, dirigeant d'entreprise, demeurant à 12 rue de moulin F-27240 Le Roncenay Authenay, ici représenté par Madame Magali Salles, précitée, comme dit ci-avant déclare souscrire et libérer intégralement les nouvelles actions par un apport en nature consistant en 9.489 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-neuf) actions de la société anonyme de droit français, FLORITINE, avec siège social à F -27400 Louviers, avenue des Peupliers, centre commercial Le Becquet immatriculée le 28 juillet 1993 auprès du RCS de Evreux, numéro d'identification 391 971 678 et numéro RCS 2000 B 00924.

Le nombre total d'actions apportées représente (quatre-vingt quatorze virgule quatre-vingt-neuf pour cent) 94,89% du capital de la société, précitée, évalué à EUR 11.368.000,- (onze millions trois cent soixante-huit mille euros).

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 30 mars 2009 par Alter Audit S. à r.l., représentée par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, avec siège social au 69 rue de la Semois L-2533 Luxembourg suivant lequel l'apport en nature de 9.489 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-neuf) actions de la société anonyme FLORITINE, précitée a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. La rémunération des apports en nature consiste en 113.680 actions à créer d'une valeur nominale d'Euro 100 chacune. (...)"

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

L'apporteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;

- il accomplira toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer l'apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Une résolution du président du conseil d'administration de la société anonyme FLORITINE précitée datée du 2 avril 2009 portant agrément dudit conseil d'administration quant à l'apport desdits titres prise conformément à l'article 11 des statuts de la société anonyme FLORITINE, est signée "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Sur base du rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale décide également de porter le montant du capital autorisé à EUR 15.000.000,-(quinze millions d'euros).

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts premier et deuxième paragraphes qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier et Deuxième paragraphes.** Le capital souscrit est fixé à ONZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 11.399.000,-) représenté par cent treize mille neuf cent quatre-vingt-dix (113.990) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

"Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de ONZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 11.399.000,-) à QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 15.000.000,-), par la création et l'émission de TRENTE-SIX MILLE DIX (36.010) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Magali Salles, Paul Bettingen

ENREGISTRE A LUXEMBOURG, A.G, LE 07 AVRIL 2009. LAC/2009/13648. REÇU 75.-

Le Receveur (Signé): FRANCIS SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009099000/111.

(090119087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Haymarket Financial Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.040.

En date du 26 juin 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer:

- M. Michael Karangalen, né le 18 avril 1968 à New York (Etats-Unis), avec adresse professionnelle au 430 Park Avenue, New York 10022, Etats-Unis;

- Mme Jennifer Glassman, née le 17 octobre 1970 à Missouri (Etats-Unis), avec adresse privée au 144 West 18th Street, appartement 7W, New-York 10011, Etats-Unis;

- M. Filippo Cardini, né 11 octobre 1969 à Milan (Italie), avec adresse privée au 4 Constable Close, Londres NW11 6TY, Royaume-Uni;

- M. Axel Meyersiek, né le 28 juin 1972 à Bielefeld (Allemagne), avec adresse privée au 28 Kensington Square, Londres W8 5HH, Royaume-Uni;

- M. Rayhan Davis, né le 28 juin 1979 à Southampton (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle à Kinnaird House, 1 Pall Mall East, Londres SW1Y 5AU, Royaume-Uni, et

- M. Rob Bier, né le 10 décembre 1960 à New York (Etats-Unis), avec adresse professionnelle au 430 Park Avenue, New York 10022, Etats-Unis,

en tant que gérants de la Société, avec effet au 26 juin 2009 pour une durée illimitée.

Ainsi, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des personnes suivantes:

- Michael Karangalen,
- Jennifer Glassman,
- David Harris,
- John Molloy,
- Filippo Cardini,
- Axel Meyersiek,
- Rayhan Davis,
- Rob Bier, et
- Michel Warmerdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Haymarket Financial Luxembourg 2 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098708/36.

(090117499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Cobelguard, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 85, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 129.485.

L'an deux mil neuf, le sixième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Stefan De Bock, administrateur de sociétés, demeurant au 27, Hortensialaan, 27, B-8300 Knokke, agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la société anonyme dénommée COBELGUARD, avec siège social à L - 8295 Keispelt, 85 rue de Kehlen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 129.485 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 7 juin 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 20 août 2007 numéro 1756 et modifié en date du 20 septembre 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2498 du 3 novembre 2007 (la "Société"),

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que la capital société de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

3.- Que dans sa réunion du 15 décembre 2008, le conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) pour porter le montant actuel du capital social de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) à EUR 300.000 (trois cent mille euros) par la création de 150 (cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces 150 (cent cinquante) actions nouvelles par l'actionnaire unique, D&S HOLDING S.A., avec siège social avenue du Panthéon, 47 à B-1081 Bruxelles, immatriculée sous le numéro 0465.761.831 moyennant une contribution en espèces de EUR 150.000,-(cent cinquante mille euros).

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante représentée comme dit ci-avant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un document de ratification de souscription. La somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) s'est trouvée à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un extrait bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 300.000 (trois cent mille euros) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. § 1.** Le capital souscrit est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune".

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stefan De Bock, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009. LAC/2009/13663. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009098997/54.

(090119063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

EU Enlargement Fund Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.394.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009

- L'assemblée renouvelle le mandat de L'ALLIANCE REVISION SARL, établie au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 46 498, comme commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009097260/14.

(090117201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Aston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.114.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 juillet 2009 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Albert Aflalo;

* Monsieur Patrick Aflalo;

* Monsieur Jacky Fleschen.

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sarl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le ? B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2015

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009098799/20.

(090118434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Office Parc Helfent S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Wiestroffer.
R.C.S. Luxembourg B 147.353.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Robert SCHUMAN, mit dem Amtssitz zu Differdingen.

Sind erschienen

1.- Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes CARLISLE S.A., mit Firmensitz zu L-8077 Bartringen, 55, rue de Luxembourg,

hier vertreten durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates:

Herrn Dr Joachim Friedrich MEINHOLD, Geschäftsführer, wohnhaft zu Saarbrücken, Spichererbergstrasse 94, und

Herrn Christian ERHORN, Geschäftsführer, wohnhaft zu Saarbrücken-Bübingen, Hangweg 11,

welche Vollmacht erteilen an Herrn Peter STEINLE, Leiter-Controlling, beruflich wohnhaft in Luxemburg, und,

Herrn Michael SUCH, Chief Financial Officer, wohnhaft beruflich in Luxemburg,

Auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche erteilt wurde am 30. Juni 2009,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Unterschrift durch den instrumentierenden Notar und die Komparten gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2.- Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes

MAPIERRE S.A., mit Firmensitz zu L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer,

hier vertreten durch ihr geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) Herrn Pierre FEDERSPIEL, nachbenannt,

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung OFFICE PARC HELFENT S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist Kockelscheuer.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf, Verkauf, die Vermietung und Verwaltung von allen Arten von Immobilien in eigenem Interesse sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Geschäfte finanzieller und geschäftlicher Art, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen einhundertsechzigtausend Euro (2.160.000.- Euro), eingeteilt in zweitausendeinhundertsechzig (2.160) Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Euro (1.000.- Euro) voll eingezahlt.

Die Aktien können, nach Wahl der Aktionäre, Namens- oder Inhaberaktien sein.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt die nicht sechs Jahre überschreiten kann. Die Verwaltungsmitglieder sind wiederwählbar.

Falls zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaftsaktien alle in einer Hand vereinigt sind, kann der Verwaltungsrat aus einem einzigen Mitglied bestehen.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmacht per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax

abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitglieder genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift vom geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué).

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlichen vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnerzielung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am ersten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen späteren Änderungen.

VI.- Vorübergehende Bestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2009.

2.- Die erste ordentliche Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2010.

VII.- Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- CARLISLE S.A., vorbenannt,	2.030 Aktien
2.- MAPIERRE S.A., vorbenannt,	130 Aktien
TOTAL:	2160 Aktien

Die Einzahlung der Gesellschaftsaktien geschah mittels Einbringung nachfolgender Immobilien ins Gesellschaftskapital:

Von der Firma CARLISLE S.A. ein Platz mit Büro- und Geschäftsgebäude, eingetragen im Katasteramt wie folgt:

Gemeinde Bartringen, Sektion A von Bartringen:

Katasternummer 1756/5198, Ort genannt "rue Pletzer", Platz, undefiniertes Gebäude, machend 22,39 Ar.

Eigentumsnachweis

Diese Immobilie gehört der vorgenannten Gesellschaft CARLISLE S.A. um sie erworben zu haben gemäss Protokoll einer ausserordentlichen Generalversammlung, aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit damaligem Amtswohnsitz zu Luxemburg, vom 14. Dezember 1993, überschrieben im ersten Hypothekenamt zu Luxemburg am 12. Januar 1994, Band 1365, Nummer 54.

Zwecks Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird diese Immobilie auf zwei Millionen dreissigtausend Euro (€ 2.030.000.-) abgeschätzt, und es wird ausdrücklich festgestellt, dass die Immobilie frei ist von jeglichen Schulden und Hypotheken.

Von der Gesellschaft MAPIERRE S.A. zwei Grundstücke, eingetragen im Katasteramte wie folgt:

Gemeinde Bartringen, Sektion A von Bartringen:

A) Katasternummer 1748/6381, Ort genannt "Vorderst Helfent" Platz, machend 4,37 Ar,

B) Katasternummer 1753/6385, selben Ort, machend 5,15 Ar,

Eigentumsnachweis

Die Immobilie sub A) gehört der vorgenannten Gesellschaft MAPIERRE S.A., um sie erworben zu haben gemäss Kaufurkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 21. März 2001, überschrieben im ersten Hypothekenamt zu Luxemburg, am 12. April 2001, Band 1679, Nummer 45 und gemäss Kaufurkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit damaligem Amtswohnsitz zu Echternach, am 30. Mai 1991, überschrieben im ersten Hypothekenamt zu Luxemburg, am 20. Juni 1991, Band 1257, Nummer 17.

Die Immobilie sub B) gehört vorgenannter Gesellschaft MAPIERRE S.A., um sie erworben zu haben gemäss Kaufurkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Paul DECKER mit damaligem Amtswohnsitz zu Echternach vom 4. Oktober 1991, überschrieben im ersten Hypothekenamt zu Luxemburg, am 15. Oktober 1991, Band 1270, Nummer 67.

Zwecks Erhebung der Einregistrierungsgebühren werden beide letzteren Immobilien zusammen abgeschätzt auf hundertdreissigtausend Euro (€ 130.000.-) und es wird ausdrücklich festgestellt, dass beide Immobilien frei sind von jeglichen Schulden und Hypotheken.

Vorgenannte Operation wurde gemäss den gesetzlichen Bestimmungen durch den Wirtschaftspüfer (réviseur d'entreprises) Herrn Jacques PEFFER der Gesellschaft COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE S.A., in Abkürzung CLERC, mit Firmensitz in L-8080 Bartringen, 1, rue Pletzer, untersucht, dessen Bericht nach gehöriger "ne varietur"-Unterschrift durch den instrumentierenden Notar und den Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

VIII.- Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX.- Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen auf € 13.600.-

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer.

2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für eine Dauer von sechs Jahren:

a) Herr Pierre FEDERSPIEL, geboren zu Differdingen, am 22. Juni 1938, wohnhaft zu L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

b) Dame Marguerite BACK, geboren zu Differdingen, am 19. April 1939, wohnhaft zu L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

c) Herr Michel FEDERSPIEL, geboren zu Luxemburg, am 28. Juli 1968, wohnhaft zu L-5854 Alzingen, 66, rue Langheck.

5.- Zum Kommissar wird ernannt für eine Dauer von sechs Jahren: Herr Jean-Paul ELVINGER, Bilanzbuchhalter, wohnhaft zu L-2134 Luxemburg, 52, rue Charles Martel.

Versammlung des Verwaltungsrates

Und in diesem Augenblick haben vorgenannte Verwaltungsratsmitglieder einstimmig folgenden Beschluss:

Wird zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt, ausgestattet mit den Befugnissen wie festgelegt in Artikel 6 der Gesellschaftssatzung: Herr Pierre FEDERSPIEL, vorgenannt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Steinle, Such, Federspiel, Back, Federspiel, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2009, Relation: EAC / 2009 / 8087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Kirchen.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft erteilt um in Verwaltungssachen zu dienen.

Differdingen, den 30. Juli 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009098966/165.

(090119049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Yves ROCHAT

Banque Syz & Co. S.A., 30 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M. Paolo LUBAN

Banque Syz & Co. S.A., 30 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M. Alfredo PIACENTINI

Banque Syz & Co. S.A., 30 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M. Eric SYZ

Banque Syz & Co. S.A., 30 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M. Claude KREMER

Etude Arendt & Medernach, 14, rue Erasme B.P.39, L-1468 Luxembourg

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour OYSTER

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009097313/31.

(090117358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**E.-C. Multi-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. M.-C. Multi-Services S.à r.l.).**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 138.039.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société M.-C. MULTI-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2008, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C no 1228 en date du 21 mai 2008,

ici représentée par ses deux gérants, à savoir:

1.- Monsieur Eric CORVINA, agent immobilier-promoteur, né à Mont St Martin, France, le 9 janvier 1964 (Matricule 1964 0109 257), demeurant à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein,

2.- Monsieur Jean MASSON, menuisier, né à Longwy, France, le 10 janvier 1962 (Matricule 1962 0110 011), demeurant à F-54440 Herserange, 15, rue de Maubeuge,

3.- Monsieur Eric CORVINA, prénommé, agissant en nom personnel,

4.- Monsieur Jean MASSON, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement réparties de la manière suivante:

1.- Monsieur Eric CORVINA, prénommé,	51
2.- Monsieur Jean MASSON, prénommé,	49
TOTAL:	100

Par les présentes, Monsieur Jean MASSON, prénommé, déclare céder et transporter les quarante-neuf (49) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Eric CORVINA, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de SIX MILLE SOIXANTE-SEIZE euros (€ 6.076.-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, dont titre et quittance.

La société à responsabilité limitée M.-C. MULTI-SERVICES S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais en totalité entre les mains de Monsieur Eic CORVINA, prénommé.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé unique à pris en assemblée générale extraordinaire dont il déclare avoir connu l'ordre du jour au préalable les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son gérant Monsieur Jean MASSON et lui accorde décharge pure et simple pour l'accomplissement de son mandat.

2.- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un (1).

3.- Est confirmé comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Eric CORVINA, préqualifié.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances sous la signature individuelle de son gérant unique.

5.- L'assemblée générale décide de changer l'objet social et par conséquence l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a comme objet l'exploitation d'une entreprise de toiture-charpente.

La société a en outre comme objet la promotion immobilière, ainsi que l'acquisition, la vente, la gérance, la location et la transformation de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation."

6.- L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en E.-C. MULTI-SERVICES S.à r.l. et ainsi l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de E.-C.MULTISERVICES S.à r.l."

Frais

Les frais en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: Corvina, Masson, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2009. Relation: EAC / 2009 /7794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): M. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 10 juillet 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009099006/65.

(090119167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

LBREP II Atemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.610.

—
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, sixth Avenue, 38^e étage, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour extrait conforme

LBREP II ATEMI S.à r.l.

Michael Denny

Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2009097349/17.

(090117282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Lencor Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 39.345.

Suite au transfert du siège social de la société LENCOR INVESTMENT S.A. en date du 9 juin 2009 au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société LENCOR INVESTMENT S.A., par lettre recommandée lui adressée le 21 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Marc Koeune / Michaël Zianveni

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009098047/14.

(090117663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

VP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 730.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.936.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance prenant effet le 25 avril 2008, et ce en conformité avec l'article 22 de la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, que la société Deloitte SA, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été nommé réviseur d'entreprise pour la période prenant fin au jour de la tenu de l'assemblée générale annuelle se tenant en l'année 2009.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance prenant effet le 4 mai 2009, et ce en conformité avec l'article 22 de la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, que la société Deloitte SA, susnommée, a été reconduite dans ses fonctions en tant que réviseur d'entreprise pour la période prenant fin au jour de la tenu de l'assemblée générale extraordinaire se tenant en l'année 2010.

L'associé unique de la société a changé sa dénomination de «Vaerdipapircentralen A/S, VP Securities Services» en «VP SECURITIES A/S».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Jan BÖING

Mandataire

Référence de publication: 2009096915/23.

(090115500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.
